



## OBJECTIF(S)

- Connaître les différentes procédures liées au bail d'habitation
- Savoir réagir en cas de difficulté avec un locataire (décence, état des lieux, réparations locatives...)
- Maîtriser l'ensemble des modifications apportées par les lois ALUR, MACRON et ELAN.

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Les professionnels de l'immobilier

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Avocat spécialisé en bail d'habitation

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

### I - LE CONTENTIEUX DES CHARGES

- Le contentieux des charges et entretien du logement

### II - LE CONTENTIEUX DU LOGEMENT DÉCENT

- L'indécence
- L'insalubrité
- L'inhabitabilité

### III - LE CONTENTIEUX DES TROUBLES DU VOISINAGE ET AIRBNB

#### LE CONTENTIEUX DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DE LA FIN DE BAIL

- Le trouble anormal de voisinage
- La sous location

### IV - LE CONTENTIEUX DE LA SORTIE DU LOCATAIRE

- L'état des lieux d'entrée et de sortie
- La procédure d'expulsion
- La validation du congés
- La sortie sauvage – Loi Beteille
- Décès du locataire

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap